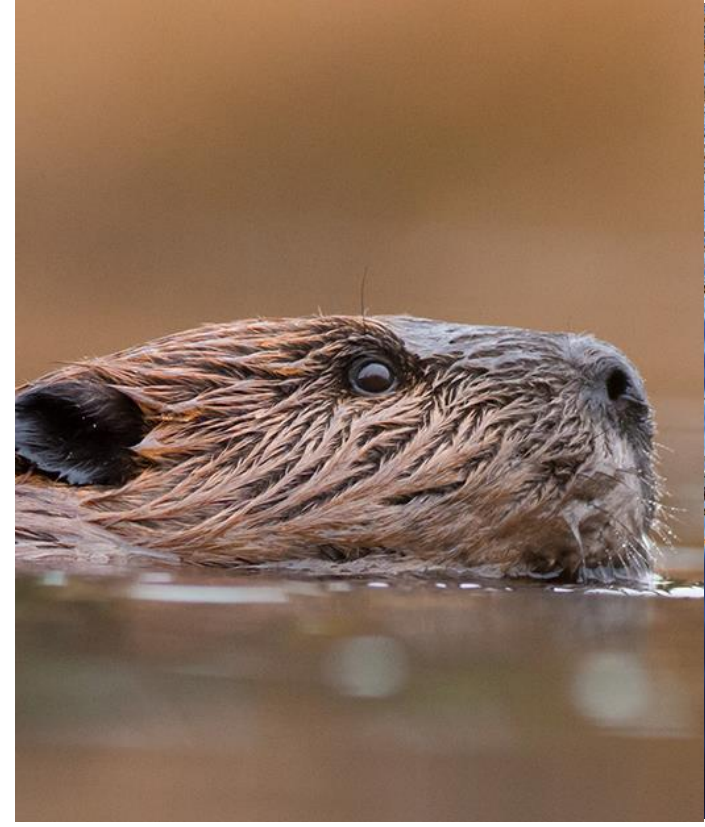


# Cohabiter avec les animaux sauvages



Bolton-Est  
*Vibrante de nature!*



# Pourquoi cohabiter avec les animaux sauvages?

Cohabiter implique de favoriser une dynamique durable où êtres humains et animaux sauvages s'adaptent mutuellement pour partager un environnement. Cette approche de gestion de la faune est alignée sur les visions du monde et les pratiques autochtones en matière de coexistence et de conservation. En prenant des précautions, en modifiant certaines de nos habitudes de vie et en étant conscients de l'impact de nos gestes sur la faune, nous pouvons cohabiter pacifiquement avec tous les animaux.

La cohabitation avec la faune suppose respect, éducation et proactivité. En comprenant pourquoi les animaux sauvages sont dans nos cours et en respectant leur présence et leur droit d'occuper ces espaces, nous pouvons prendre des mesures pour les éloigner sans cruauté et créer un environnement où nous pouvons prospérer et la faune aussi.

# Comment réagir lorsqu'on rencontre un ours noir?

La vue ou la rencontre d'un ours noir est alarmante, mais il faut se rappeler que les ours attaquent très rarement les humains. Seulement un très petit pourcentage d'attaques cause des blessures sérieuses.

Chaque ours a sa propre personnalité, ce qui rend la rencontre unique. N'oubliez pas que l'ours est un animal sauvage au comportement imprévisible; ne vous approchez jamais de lui et encore moins de ses petits. Rappelez-vous également que l'ours noir peut parfois se dresser sur ses pattes arrière. En agissant ainsi, il ne cherche généralement qu'à mieux identifier une odeur ou une source de bruit.

Si vous rencontrez un ours, voici comment agir :

- Restez calme et évaluez la situation. Si possible, retirez-vous sans bruit.
- Ne criez pas et ne faites pas de mouvement brusque. Parlez-lui doucement.
- Si l'animal est loin, retournez d'où vous venez et attendez qu'il soit parti ou prenez un autre chemin pour le contourner. En tout temps, gardez le contact visuel avec lui pour voir sa réaction.
- Si vous surprenez un ours et que celui-ci se montre agressif, reculez lentement tout en lui parlant. Mettez de la distance entre lui et vous. Le fait de s'éloigner de lui peut le rassurer et le calmer.
- Laissez-lui toujours un corridor de fuite. Ne le coincez pas. Laissez-lui suffisamment d'espace pour qu'il puisse retourner sur ses pas.
- Ne vous enfuyez pas en courant, sauf si vous pouvez gagner rapidement un endroit sûr. La course peut encourager l'ours à vous suivre et à vous prendre pour une proie. N'oubliez pas qu'il est un excellent coureur, grimpeur et nageur.
- Si votre éloignement ne calme pas l'animal et que celui-ci manifeste une grande agitation, il peut s'agir d'une femelle qui craint pour la sécurité de ses petits. Dans une telle situation, continuez de vous éloigner sans courir, tout en gardant un contact visuel avec l'animal.

# Bonnes pratiques à adopter en présence d'animaux sauvages

Les animaux sauvages ne sont généralement pas dangereux, mais ils peuvent parfois être imprévisibles et poser des risques dans certaines circonstances. Soyez prudent lorsque vous êtes en leur présence et respectez leur espace vital.

Évitez d'approcher, de toucher, de caresser ou de nourrir des animaux sauvages, même s'ils ont l'air inoffensifs.

Observez-les de loin et appréciez leur présence en gardant une saine distance. Évitez de les stresser en vous approchant, en les poursuivant ou en formant des attroupements autour d'eux.

Ne soignez pas ou n'adoptez pas d'animaux sauvages malades ou orphelins. Ne touchez jamais un animal blessé, malade ou mort. Si vous devez le faire, par exemple pour récupérer l'animal, portez des gants. Suivez nos recommandations pour prévenir les maladies animales transmissibles à l'humain lorsque vous entrez en contact avec un animal.

Apprenez aux enfants les comportements sécuritaires à adopter envers les animaux. Rappelez-leur qu'en cas de contact avec un animal sauvage, ils doivent aviser un adulte sans tarder. Ne laissez jamais les jeunes enfants sans surveillance en présence d'un animal sauvage.

Ne laissez pas errer vos animaux domestiques. Évitez qu'ils soient en contact avec des animaux sauvages.

# Les animaux sauvages n'ont pas besoin de votre aide!

Les animaux sauvages sont adaptés pour survivre dans la nature. La méconnaissance des besoins des espèces peut amener des citoyens bien intentionnés à poser des gestes pour « secourir un animal sauvage ».

En réalité, leurs gestes auront pour effet de diminuer ses chances de survie. La meilleure option demeure de ne pas intervenir et de laisser la nature suivre son cours.

La capture, le confinement, le transport et les changements alimentaires constituent des sources de stress pour un animal sauvage. Malgré de bonnes intentions, l'humain n'est pas en mesure d'enseigner à l'animal les comportements de recherche de nourriture et d'abri, d'interaction avec ses semblables et d'évitement des dangers en milieu naturel.

Pour votre sécurité et la santé des animaux sauvages, suivez ces consignes :

- Évitez d'intervenir auprès des animaux sauvages, même si un jeune a l'air orphelin, et éloignez-vous pour éviter de le stresser davantage;
- Éloignez les animaux domestiques pour diminuer le stress de l'animal sauvage et éviter la transmission de maladies;
- Évitez de manipuler l'animal. Celui-ci pourrait vous blesser (ex. : un cerf qui donne un coup de tête, un héron qui donne un coup de bec) ou vous transmettre une maladie, même s'il a l'air en santé (ex : un bébé raton laveur qui lèche les mains);
- Si vous avez été mordu, griffé ou en contact avec la salive d'un animal sauvage, nettoyez la plaie à grande eau et au savon, de 10 à 15 minutes. Contactez ensuite Info-Santé en composant le 811.

# Adoptez des mesures de prévention

N'oubliez pas de prendre des mesures préventives pour éloigner les animaux et des situation indésirables. Ces actions peuvent viser l'environnement ou les animaux eux-mêmes. Agir en amont présente plusieurs avantages :

- Prévenir des dommages.
- Dissuader plusieurs espèces à la fois.
- Empêcher le développement de comportements nuisibles.

Une fois qu'un animal a développé de mauvaises habitudes, il devient plus difficile de l'éloigner. Afin d'éviter ce type de situation, vous devez vous assurer que votre terrain n'est plus attrayant pour les animaux. Cela signifie de retirer les abris et les sources de nourriture, et planter des arbres, des arbustes, des plantes et des fleurs qui ne les attirent pas.

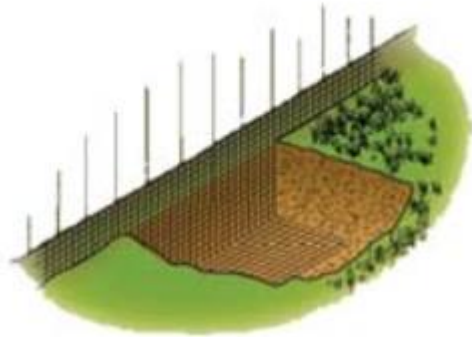
# Bloquez les ouvertures de l'entretait et de la cheminée

Bloquez toutes les ouvertures de votre entretait et de votre cheminée avec du grillage métallique solide à mailles de 1 cm. Avant de fermer les issues, veillez à ce qu'aucun animal ne soit à l'intérieur. Sinon, ses tentatives pour sortir pourront causer des dégâts importants.

Taillez les arbres situés à proximité des bâtiments de façon à conserver une distance de plus de trois mètres de ceux-ci. Ceci permet d'empêcher les animaux de les atteindre. Un grillage n'empêche pas l'animal de grimper dans l'arbre, mais il empêche les lièvres et les lapins de ronger l'écorce.

Couvrez l'embouchure de la cheminée avec du grillage à mailles de 1 cm ou avec un capuchon spécialement conçu à cette fin. Ce grillage ne doit pas permettre l'accumulation de feuilles et occasionner le blocage de la cheminée.

# Bloquez les ouvertures des bâtiments, des cabanons et des perrons



Exemple d'un grillage enterré dans le sol et plié en L. © Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Fermez adéquatement tous les accès au bâtiment (portes, fenêtres) et bloquez toutes les ouvertures avec du grillage métallique. Utilisez du grillage à mailles de 5 cm contre les rats, marmottes et mouffettes, et de 1 cm contre les écureuils.

Empêchez l'accès au-dessous des bâtiments et des perrons avec du grillage métallique. Une partie de ce grillage doit être enterrée dans le sol, soit à environ 15 cm de profondeur. Il doit aussi être plié en L vers l'extérieur (40-50 cm).



# Protégez vos bacs

En tant que membre de la collectivité, vous avez un rôle essentiel à jouer pour éviter que les ours noirs deviennent problématiques. En appliquant quelques conduites responsables concernant la conservation et la collecte des matières résiduelles, vous contribuerez aux mesures communautaires qui visent à protéger les bacs contre les ours et d'autres animaux sauvages et à les éloigner de votre propriété.

## Collecte des matières résiduelles:

- Ne jamais laisser les bacs en bordure de la rue sauf le jour de la collecte et pendant la période prévue à cet effet.
- Gardez les restes alimentaires au congélateur jusqu'au jour de la collecte.
- Lavez les bacs souvent avec un désinfectant puissant afin de réduire les odeurs.
- Entreposez les bacs à l'intérieur, dans une remise, un garage ou un conteneur résistant aux ours en attendant la journée de la collecte.

# Sécurisez les mangeoires d'oiseaux



- Suspendez les mangeoires d'oiseaux à l'aide d'un long fil métallique d'un diamètre réduit.
- Afin de protéger vos installations des petits animaux, tels des écureuils ou des rats laveurs, installez un cône inversé au-dessus de la mangeoire si elle est suspendue ou sur le poteau si elle est ancrée dans le sol. Ce cône doit être mobile afin de ne pas laisser de prise aux animaux.
- Placez la mangeoire à au moins un mètre et demi du sol et à trois mètres de tout endroit d'où un écureuil pourrait s'élancer : branche d'arbre, rampe de perron, cabanon, toit, etc. Vous pouvez aussi vous procurer des mangeoires dites *anti-écureuils*.
- Enlevez les mangeoires d'oiseaux pendant les périodes propices à la présence des ours noirs.

# Retirez la nourriture destinée aux animaux de compagnie

Ne laissez pas d'aliments destinés à un animal domestique à l'extérieur de votre maison. Cela représente une source de nourriture facilement disponible et est alors très attirante pour les animaux importuns. Si vous devez absolument laisser un peu de nourriture à l'extérieur pour un animal domestique, faites-le préférablement pendant de très courtes périodes et uniquement le jour.

Ne nourrissez pas les animaux sauvages. Ce geste entraîne des conséquences négatives, telles que l'apprentissage que l'humain peut être source de nourriture.



# Protégez les arbres, les bulbes et les potagers



Installez un grillage métallique à poulailler au-dessus des bulbes à la surface du sol. Vous pouvez utiliser ce grillage pour confectionner un panier avec des côtés d'environ 10 cm de hauteur. Prenez soin de le placer à l'envers au-dessus des bulbes avant de les recouvrir de terre. Ainsi, les animaux ne pourront pas les atteindre, ni par les côtés ni par le bas. Les grillages ne nuisent pas aux bulbes, les jeunes pousses croissent tout simplement à travers le grillage.

Après la plantation des bulbes, il est possible d'étendre un paillis composé de matière piquante et irritante comme des aiguilles de pin séchées ou des rameaux d'épinette. Cela peut avoir un effet dissuasif sur les écureuils qui désiraient creuser autour des bulbes.



Protégez le bas des arbres à l'aide d'un cylindre de grillage d'une hauteur de 50 cm, dont une partie d'une dizaine de centimètres sera enfouie dans le sol.

Protégez les potagers en les clôturant à l'aide d'un grillage métallique de 100 cm, dont une partie (de 15 à 30 cm) est enterrée dans le sol et pliée en L vers l'extérieur (40-50 cm).

# Quand contacter *SOS Braconnage – Urgence faune sauvage?*

Dans quelle situation devez-vous signaler un animal sauvage à SOS Braconnage – Urgence faune sauvage?

- Un animal sauvage vous a attaqué.
- La présence d'un animal sauvage représente un risque pour votre sécurité ou celle d'autrui.
- Vous avez trouvé un oiseau de proie blessé ou mort.
- Vous êtes en présence d'un cerf de Virginie, d'un orignal ou d'un ours noir blessé ou confiné (ex. : dans un endroit clôturé, dans une piscine).

Si vous rencontrez l'une de ces situations, communiquez avec SOS Braconnage – Urgence faune sauvage au 1 800 463-2191 ou à l'adresse [centralesos@mffp.gouv.qc.ca](mailto:centralesos@mffp.gouv.qc.ca).

# Liens utiles :

## **Animaux sauvages:**

- <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques>
- [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/DE\\_cohabitation-captivite\\_MELCCFP.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/DE_cohabitation-captivite_MELCCFP.pdf)
- <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/cohabiter-animaux-sauvages/quoi-faire-presence-animaux-sauvages-propriete>
- <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/cohabiter-animaux-sauvages/bonnes-pratiques>
- <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/cohabiter-animaux-sauvages/secourir-animal-sauvage-blesse-malade#c194979>
- <https://fr.davidsuzuki.org/mode-de-vie/comment-cohabiter-faune-urbaine/>

## **Ours Noir:**

- <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/animaux/cohabiter-ours-noir.pdf>
- <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/ours-noir#c212518>

## **Castor:**

- [https://www.fondationdelafaune.qc.ca/documents/x\\_guides/850\\_guideamenaggestionterritoirecastor.pdf](https://www.fondationdelafaune.qc.ca/documents/x_guides/850_guideamenaggestionterritoirecastor.pdf)

## **Bernaches:**

- [https://www.canada.ca/content/dam/eccc/migration/main/mbc-com/6d2b893b-c671-41af-8439-713305db384c/handbook\\_canada\\_cackling\\_geese\\_f-5B1-5D.pdf](https://www.canada.ca/content/dam/eccc/migration/main/mbc-com/6d2b893b-c671-41af-8439-713305db384c/handbook_canada_cackling_geese_f-5B1-5D.pdf)

## **Raton Laveur:**

- <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/raton-laveur>